

Engagement #		Norme visée et libellé de l'engagement	Date du dépôt
1.	FAC-003	Fournir l'état d'avancement du développement de la version 4 de la norme FAC-003 ainsi que la teneur générale des modifications qui ont été apportées par rapport à la version 3.	22 avril
2.	FAC-003	En lien avec la norme FAC-003, préciser l'identification des zones géographiques ou des lignes dont le cycle d'intervention est égal ou supérieur à cinq ans.	22 avril
3.	FAC-003	Déposer la norme FAC-003 modifiée de façon à corriger <i>contrôle de la végétation par surveillance de la végétation</i> .	22 avril
4.	B-0005	Déposer la pièce B-0005 modifiée de façon à : <ul style="list-style-type: none"> - identifier en italique les termes définis du Glossaire ; - utiliser de façon uniforme l'expression « des systèmes de protection » ; - utiliser de façon uniforme l'expression « responsable de la surveillance de l'application des normes » ; - utiliser de façon uniforme l'expression « dispositif de détection » ; - corriger la définition de système de protection : remplacer « alimentation de poste à c.c. » par « alimentation c.c. de poste » ; - corriger la définition de PSMP comme suit : <i>Un programme continu par lequel des composants des systèmes de protection sont maintenus en marche et le fonctionnement correct des composants défectueux de travail est rétabli.</i> 	22 avril
5.	PRC-005	Déposer la norme PRC-005 et son Annexe Québec modifiée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - « reliant » remplacé par « raccordant » ; 	22 avril

Engagement #		Norme visée et libellé de l'engagement	Date du dépôt
		<ul style="list-style-type: none"> - utiliser de façon uniforme l'expression « attributs de composant surveillés pertinents » ; - utiliser de façon uniforme l'expression « ses composants de système de protection » pour traduire « its Protection System Components » ; - utilisation des caractères italiques pour identifier les termes définis (M4 et tableau) ; - utiliser de façon uniforme l'expression « déclaration de non-conformité » ; - préciser à l'Annexe que les éléments « non-BES » de la norme doivent se lire « non BPS » pour ce qui de l'application de cette norme au Québec ; - remplacer « fonction » par « entité fonctionnelle » (Annexe section IV.1) ; - préciser que les SPS visés sont ceux classés de type I et II par le NPCC (section IV.2.4) ; - utiliser de façon uniforme l'expression « dispositif de détection » ; - section E1.1. remplacer « alimentation c.c. <u>du</u> poste » par « alimentation c.c. de poste » ; - utiliser l'expression « distribué » pour traduire « distributed » (tableau 3). 	
6.	PRC-005	En lien avec la norme PRC-005-2, revoir la norme et l'Annexe en vue de corriger les coquilles signalées en séance et autres, le cas échéant.	22 avril
7.	Toutes	Pour toutes les normes: - lorsqu'applicable, utiliser de façon uniforme l'expression « déclaration de	22 avril

Engagement #		Norme visée et libellé de l'engagement	Date du dépôt
		non-conformité » pour traduire « self reporting » ; - codifier en italique l'expression « entité régionale » qui est définie au Glossaire.	
8.	PRC-005	En lien avec la norme PRC-005, lister les normes qui établissent les exigences d'installation des systèmes de délestage en sous-fréquence. (retrait de la référence à l'ERO à la section IV.2.2 de l'Annexe)	22 avril
9.	PRC-005	Fournir la teneur générale des modifications de la version 6 de la norme PRC-005 par rapport à la version 2 et commenter la possibilité de procéder à l'examen de la version 6 de cette norme dans le présent dossier.	22 avril
10.	PRC-019	Fournir la teneur générale des modifications de la version 2 de la norme PRC-019 par rapport à la version 1 et commenter la possibilité de procéder à l'examen de la version 2 de cette norme dans le présent dossier.	22 avril
11.	PRC-019	Identifier les entités visées par la norme PRC-019 qui possèdent des compensateurs synchrones et commenter l'opportunité de préciser ces informations au Registre.	22 avril
12.	PRC-019	Modifier le plan d'implantation de la norme PRC-019 et redéposer la pièce B-0009 selon le plan suivant visant une implantation complète en quatre ans (48 mois): - 15 % l'an 1 - 50 % à l'an 2 - 75 % à l'an 3 - 100 % à l'an 4.	22 avril

Engagement #		Norme visée et libellé de l'engagement	Date du dépôt
13.	PRC-023	Justifier le critère de 105 % plutôt que 115 % préconisé à l'Annexe Québec au critère 10 de l'exigence E1	22 avril
14.	PRC-023	<p>Déposer la norme et l'Annexe révisée conformément à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Modifier la codification du critère 1 énoncé à l'exigence E1 de la norme PRC-023 de la façon suivante : ...d'un circuit pour la capacité de charge définie pour la durée disponible le plus près de 4 heures. b) Corriger le texte de l'exigence E.6 de la norme de façon à y ajouter la référence à l'entité régionale. c) Retirer la disposition particulière relative à l'exigence E5 de l'Annexe de la norme. d) Corriger le format de l'expression <i>Responsable de la surveillance de la conformité</i> qui n'est pas un terme défini. e) Codifier systématiquement l'expression BES par RTP dans tous les textes de l'Annexe de la norme plutôt que de codifier un énoncé général à la section Applicabilité de cette Annexe. 	22 avril
15.	PRC-025	<p>Effectuer les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) (Section 4 p. 2) à modifier par : «... au cours de la période pendant laquelle le déclenchement s'est produit » b) Corriger le format italique utilisé pour l'expression « réglage des relais » 	22 avril

Engagement #		Norme visée et libellé de l'engagement	Date du dépôt
		<ul style="list-style-type: none"> c) Page 6 : corriger le texte en double d) Tableau 1 - Uniformiser l'utilisation de l'expression « rapport de transformation » e) Tableau 1 – Uniformiser l'expression « la puissance _____ inscrite à la plaque signalétique » f) Corriger le format de l'expression <i>Responsable de la surveillance de la conformité</i> qui n'est pas un terme défini. 	